

GUIDE PRATIQUE DE LA RENTÉE SCOLAIRE

2024 - 2025



SOMMAIRE

I. Les écoles publiques	p.2
II. Les dates à retenir	p.3
III. Comment s'inscrire ?	p.4
IV. La journée de l'enfant	p. 6
V. Le centre de loisirs La Buissonnière	p. 8
VI. La restauration scolaire	p.11
VII. Carnet d'adresses	p.15

Le mot des Élus

La ville de Gex souhaite que ce guide devienne un support pour toutes les familles en quête de réponses à leurs questions sur les écoles et les services de la vie scolaire. Un outil qui ne cesse d'évoluer pour une réponse toujours plus adaptée et rapide. L'évolution se fait également par l'application mobile « Gex en poche ».

Merci aux enseignants et aux agents municipaux qui œuvrent depuis juillet pour cette rentrée afin qu'elle soit la plus sereine possible pour les enfants et vous aussi les parents. Nous avons tous à cœur leur bien-être et la transmission des meilleures conditions d'apprentissage.

Nous souhaitons à tous, élèves, enseignants, parents et agents des écoles, une bonne rentrée scolaire !



Patrice DUNAND,
Maire de Gex,
Président de Pays de Gex Agglo,
Conseiller régional,



Gérard IVANEZ,
Maire Adjoint aux
Actions scolaires et
éducatives

I. LES ÉCOLES PUBLIQUES



II. LES DATES À RETENIR



CALENDRIER SCOLAIRE

Lundi 2 septembre 2024	⊙	Rentrée scolaire	Du lun. 21 avril au dim. 4 mai 2025	⊙	Vacances de printemps
Du lun. 21 octobre au dim. 3 novembre 2024	⊙	Vacances d'automne	Vendredi 30 mai 2025	⊙	Pont de l'Ascension
Du lun. 23 décembre 2024 au dim. 5 janvier 2025	⊙	Vacances de Noël	Du lun. 7 juillet au dim. 31 août 2025	⊙	Vacances d'été
Du lun. 24 février au dim. 9 mars 2025	⊙	Vacances d'hiver			



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Inscriptions aux vacances du centre de loisirs :

D'automne	⊙	Du 23 septembre au 11 octobre 2024
D'hiver	⊙	Du 27 janvier au 14 février 2025
De printemps	⊙	Du 24 mars au 11 avril 2025
D'été	⊙	Du 2 au 27 juin 2025



Le centre de loisirs est fermé durant les **vacances de Noël** ainsi que la **semaine du 28 juillet au 3 août 2025**.

Inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026 :

Inscriptions scolaires :
du 2 février au 27 avril 2025

Inscriptions au restaurant scolaire et au centre de loisirs :
du 5 mai au 4 juillet 2025

III. COMMENT S'INSCRIRE ?



Les inscriptions se font de manière dématérialisée sur l'Espace Citoyens de la ville.

Une assistance téléphonique ou physique est disponible auprès du pôle Action éducative et Sports aux horaires d'accueil du public.

Accès au service des inscriptions en ligne (7j/7 et 24h24) :

<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>



Besoin d'aide ?

Assistance à l'inscription :
Pôle Action éducative et Sports

☎ 04.50.42.25.45

✉ vie.scolaire@ville-gex.fr

🕒 Horaires d'accueil* :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Les horaires peuvent être exceptionnellement modifiés*



Attention :
En cas d'inscription tardive ou en cours d'année, un **décalage** s'applique pour la gestion administrative du dossier.



Des tutoriels vidéos sont disponibles sur la chaîne Youtube Ville de Gex pour vous apprendre à mieux maîtriser l'Espace Citoyens !

➤➤➤ A suivre : les différents types d'inscriptions

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour septembre 2025 concernent :



tout enfant **né en 2022** et faisant son entrée en première année de maternelle (PS)



tout enfant **né en 2019** et faisant son entrée au cours préparatoire de l'élémentaire (CP) excepté pour ceux déjà scolarisés à l'école Perdtemps



tout enfant **nouvellement arrivé à Gex**

Lorsque l'école est déterminée, un **certificat de préinscription** est envoyé aux familles qui doivent finaliser l'affectation de leur enfant auprès de la direction de l'école. Cette étape est impérative afin que l'enfant soit dans les effectifs scolaires et sur les listes de classe.



Important :

L'école d'un enfant est déterminée en fonction des effectifs de chaque école et de la carte de sectorisation scolaire municipale.

Inscriptions vie scolaire

Les services de la vie scolaire concernent :



Le restaurant scolaire



L'accueil périscolaire (matin, soir et mercredi)

Les inscriptions à ces services sont à **renouveler pour chaque année** scolaire.

Inscriptions au centre de loisirs

Si vous souhaitez que votre enfant **intègre le centre de loisirs pendant les vacances scolaires**, une inscription est nécessaire pour chaque période de vacances. Lorsque l'enfant fréquente déjà les services périscolaires et extrascolaires, la démarche est simplifiée via le formulaire en ligne de réservation des jours.



Les modifications et annulations des jours réservés aux services de la vie scolaire sont possibles dans un délai **de 3 jours ouvrés** via l'Espace Citoyens ou par courriel à vie.scolaire@ville-gex.fr. **Aucune réservation n'est possible passé ce délai.**



L'**autorisation de sortie du territoire** est impérative pour les sorties en Suisse ou pour toute traversée du pays. Un enfant ne l'ayant pas fourni au préalable ne pourra pas partir ou être accueilli au centre.

IV. LA JOURNÉE DE L'ENFANT

Voici le planning hebdomadaire des enfants :

	Journées d'école					Centre de loisirs
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI		MERCREDI
7h30 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	7h30 9h00	Arrivée des enfants
8h30 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	9h00 12h00	Temps d'activités
11h30 13h15	Pause Mérienne	Pause Mérienne	Pause Mérienne	Pause Mérienne	12h00 14h00	Pause méridienne
13h15 16h15	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	14h00 17h00	Temps d'activités
16h15 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	16h15 18h30	Départ des enfants





Le temps scolaire

Le temps scolaire est placé sous la responsabilité de l'**Éducation Nationale**. Les 20 ATSEM de la Ville de Gex assistent les enseignants de maternelle et accompagnent les jeunes enfants dans leur vie quotidienne. Elles entretiennent également les locaux et le matériel pédagogique de l'école.

Le matin, l'école ouvre ses portes dix minutes avant le début du temps scolaire pour l'arrivée des enfants.

En cas de retard, les familles doivent se référer au règlement de l'école.

L'après-midi, l'école ouvre ses portes dix minutes avant la fin du temps scolaire pour le départ des enfants.



Si personne ne vient chercher un enfant à la sortie de l'école, celui-ci reste avec l'enseignant qui tâche de joindre la famille ou les personnes de contacts déclarées.



Un enfant non prévu au restaurant scolaire ou à l'accueil périscolaire **ne peut pas être pris en charge** par l'équipe d'animation.



Les temps périscolaires

Les temps périscolaires sont placés sous la responsabilité de la Ville de Gex. Chaque groupe scolaire dispose de **locaux dédiés** pour l'accueil des enfants.

L'accueil du **matin** :
7h30 - 8h30

Les arrivées sont possibles de 7h30 jusqu'à 8h10

L'accueil du **soir** :
16h15 - 18h30

Les départs sont possibles de 16h45 jusqu'à 18h30

L'accueil du **mercredi** :
7h30 - 18h30

Les arrivées sont possibles de 7h30 à 9h00 et les départs sont possibles de 17h00 à 18h30

L'équipe d'animation s'occupe d'accompagner les enfants au sein du groupe scolaire entre les différents temps.



En cas de retard : Les familles doivent impérativement contacter l'équipe d'animation (Voir Carnet d'adresses). Si personne ne vient chercher un enfant à 18h30, deux animateurs restent afin de joindre la famille ou les personnes de contacts déclarées. **Après 30 minutes, la gendarmerie est avisée.**

V. LE CENTRE DE LOISIRS "LA BUISSONNIÈRE"



Situé sur deux sites :

- Dans les locaux de l'école des **Vertes Campagnes** (143 rue des Vertes Campagnes).
- Et dans ceux de l'école **Parozet** (233 rue de l'Oudar).

Les vacances scolaires

L'accueil des vacances scolaires :
7h30 - 18h30

Les arrivées sont possibles de 7h30 à 9h00
et les départs de 17h00 à 18h30.

Les activités ont lieu de 9h00 à 17h00.



L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de **20 animateurs**.

Elle intervient sur les accueils périscolaires, des mercredis et lors de l'accueil extrascolaire des vacances.

Chaque semaine, les animateurs se réunissent et travaillent collectivement afin de créer les activités proposées aux enfants. Ils précisent également la mise en œuvre **des projets du Plan Mercredi**.



Ses axes pédagogiques

Le **PEdT (projet éducatif territorial)** est un outil de collaboration locale qui a vocation à rassembler, à l'initiative de la Ville de Gex, l'ensemble des acteurs agissant autour de l'éducation. Les projets s'inscrivent essentiellement dans le cadre du **Plan Mercredi**. Le centre de loisirs est également labellisé Loisirs équitables.

Le **projet pédagogique du centre de loisirs** rappelle les axes privilégiés dans l'accueil des enfants au sein des structures municipales et pour les activités proposées.

 Ces documents sont disponibles sur l'Espace Citoyens.

Les axes d'actions :

- ✓ Complémentarité et cohérence dans les différents temps de l'enfant
- ✓ Déclinaison des parcours thématiques, en favorisant le partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire et le tissu associatif
- ✓ Inscription dans les grands projets de la Ville
- ✓ Valorisation de la mixité sociale et de l'inclusion des enfants porteurs de handicaps
- ✓ Offre d'activités ludiques et pédagogiques
- ✓ Découverte du patrimoine historique et culturel local
- ✓ Encouragement de l'autonomie et de la prise d'initiative de l'enfant
- ✓ Évolution et vie en collectivité

Les activités au centre



Activités sportives individuelles ou collectives

Ludothèque



Projets du Plan Mercredi



Ateliers cuisine



Activités manuelles et arts créatifs



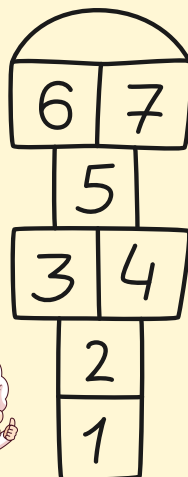
Éveil culturel



Grands jeux extérieurs



Activités vertes et sensibilisation à l'écologie





Charte de la vie quotidienne pour les temps méridiens, périscolaires et l'accueil de loisirs

L'accueil dans les structures municipales doit être un moment serein et de qualité pour les enfants. C'est pourquoi il est important que les familles aient bien pris connaissance du **règlement des services de la vie scolaire** qu'elles valident au moment de l'inscription en ligne. Il est disponible à tout moment sur l'Espace Citoyens.



VI. LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque école dispose de son restaurant scolaire. Les élèves d'élémentaire ont accès au **self** tandis que les maternelles bénéficient du **service à table**. Les enfants de Grande Section disposent d'une **adaptation progressive** à l'usage du self tout au long de l'année.



En moyenne, **750 repas** sont servis quotidiennement sur l'ensemble des sites !



L'équipe de restauration scolaire est composée de **20 agents d'élémentaire** qui, en plus de l'entretien des locaux de l'école, préparent le service et les repas des enfants. Les ATSEM s'occupent des groupes d'élèves de maternelle.

Ensemble, ils participent à **l'apprentissage de l'équilibre alimentaire** et à accompagner l'enfant vers l'autonomie (se servir, partager, respecter le matériel...). Les animateurs encadrent les élèves d'élémentaire durant leur pause méridienne.

RPC - Restauration pour Collectivités

La Ville de Gex s'engage à proposer une restauration de qualité et collabore avec la société RPC pour l'élaboration et la livraison des repas depuis le 1er septembre 2021. Cette entreprise spécialisée dans la restauration scolaire et centre de loisirs développe **des valeurs écoresponsables** et privilégie **la cuisine traditionnelle à partir de produits frais**.

Découvrir RPC : <https://www.rpc01.com>





Les menus

Les menus proposés sont élaborés lors d'une **commission restauration** par les référents des restaurants scolaires avec l'assistance d'une diététicienne. Ce fonctionnement permet la prise en compte directe des retours des enfants tout en respectant l'équilibre des repas.

Un **repas végétarien** est proposé une fois par semaine dans le cadre de la loi EGalim ainsi qu'un minimum de **20% de produits biologiques**.



Les menus et la liste des allergènes sont disponibles dans la rubrique "Infos pratiques" de l'Espace Citoyens

<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>



Le PAI (projet d'accueil individualisé)

Si un enfant présente une allergie alimentaire ou un problème de santé particulier, les familles ont la responsabilité d'établir un P.A.I. auprès de la direction de l'école fréquentée et de le fournir au service des inscriptions de la mairie, **une fois signé par le médecin, les parents et l'école**.

Celui-ci répond uniquement à des **problématiques de santé** et non à des habitudes alimentaires personnelles.

Allergie alimentaire :

L'accueil se fait uniquement avec **un panier repas préparé par la famille** et apporté dans un sac isotherme. Un tarif spécifique est appliqué au foyer.



Prise de médicament :

Aucun médicament n'est administré sans P.A.I complet





TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

	RESIDANT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE ET REPAS ADULTES
	QUOTIENT					
	A	B	C	D	E	
	≥ 1725	1035 < 1725	795 < 1035	398 < 795	≤ 397	
TICKETS PRIMAIRE	7,57	6,88	5,56	3,55	2,07	8,19
FORFAIT ABONNEMENT	95,44	86,51	70,17	44,93	26,01	XXXXXX
PANIER REPAS (PAI médecin)	5,15	4,68	3,79	2,41	1,41	5,51



TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	RESIDANT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE	
	QUOTIENT					QUOTIENT	
	A	B	C	D	E	A	B à E
	≥ 1725	1035 < 1725	795 < 1035	398 < 795	≤ 397	≥ 1725	< 1725
0H30 ALLOCATAIRE	2,19	2,06	1,71	1,08	0,71	2,94	2,83
1h00 ALLOCATAIRE	4,39	4,12	3,42	2,16	1,42	5,87	5,65
1H30 ALLOCATAIRE	6,58	6,18	5,13	3,24	2,13	8,81	8,50
2h ALLOCATAIRE	8,78	8,24	6,84	4,33	2,84	11,74	11,33
0H30 NON ALLOCATAIRE	2,48	2,35	2,02	1,37	1,02	3,24	3,12
1h00 NON ALLOCATAIRE	4,96	4,70	4,04	2,74	2,04	6,49	6,24
1H30 NON ALLOCATAIRE	7,45	7,05	6,06	4,11	3,06	9,73	9,36
2h NON ALLOCATAIRE	9,93	9,39	8,08	5,48	4,08	12,98	12,48



TARIFS ALSH MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

	RESIDANT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE	
	QUOTIENT					QUOTIENT	
	A	B	C	D	E	A	B à E
	≥ 1725	1035 < 1725	795 < 1035	398 < 795	≤ 397	≥ 1725	< 1725
0H30 ALLOCATAIRE	1,67	1,50	1,22	0,89	0,50	2,34	2,27
1h00 ALLOCATAIRE	3,34	3,01	2,43	1,77	1,01	4,68	4,53
1H30 ALLOCATAIRE	5,01	4,51	3,65	2,66	1,51	7,01	6,80
2h ALLOCATAIRE	6,67	6,02	4,86	3,54	2,02	9,35	9,06
0H30 NON ALLOCATAIRE	1,98	1,78	1,52	1,16	0,80	2,66	2,59
1h00 NON ALLOCATAIRE	3,96	3,56	3,05	2,34	1,61	5,31	5,16
1H30 NON ALLOCATAIRE	5,93	5,35	4,57	3,50	2,40	7,97	7,75
2h NON ALLOCATAIRE	7,91	7,13	6,10	4,67	3,20	10,63	10,33
REPAS	3,92	3,48	2,84	2,07	1,19	5,75	5,34
PANIER REPAS (PAI médecin)	2,68	2,42	1,97	1,26	0,72	3,92	3,56

»»» A suivre : informations sur la facturation



Concernant les tarifs :

Le quotient d'une famille est calculé sur la base de son **revenu fiscal de référence** indiqué sur son avis d'impôts sur les revenus* :

Revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts

**Les foyers n'ayant pas d'avis d'imposition peuvent contacter le pôle Action éducative et Sports.*

Bon à savoir



Pour la mairie, le coût par heure d'un enfant au périscolaire (matin, soir) **est de 3,88 €** et pour le mercredi et les vacances (centre de loisirs) **de 6,65 €**.



Facturation

Les factures des services de la vie scolaire sont **mensuelles** et disponibles sur l'Espace Citoyens à terme échu. Les conditions de facturation et de remboursement sont disponibles dans le règlement des services de la vie scolaire.

En cas d'anomalie sur une facture, il est possible d'envoyer une réclamation écrite à vie.scolaire@ville-gex.fr



Modalités de paiement

- **Carte bancaire en ligne** sur l'espace personnel de l'Espace Citoyens
- **Carte bancaire** dans un point de proximité de la DGFIP* muni(e) de votre facture
- **Espèces** (dans la limite de 300€) dans un point de paiement de la DGFIP* muni(e) de votre facture
- **Chèque** à l'ordre du Trésor Public auprès du Centre des Finances publiques de Gex
- **Prélèvement automatique SEPA** au 30 du mois suivant
- **Chèque CESU** pour le centre de loisirs uniquement auprès du Centre des Finances publiques de Gex

**DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques*



A suivre : carnet d'adresses

VII. CARNET D'ADRESSES

Pour tout ce qui concerne les inscriptions, réservations, annulations, la gestion des dossiers et la facturation :

Votre outil

Espace Citoyens de la Ville de Gex

<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>



Votre interlocuteur

Pôle Action éducative et Sports de la Ville de Gex

77 rue de l'Horloge, 01170 GEX
04 50 42 25 45 / vie.scolaire@ville-gex.fr

Horaires d'accueil* :

Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Le vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00-17h00

*Les horaires peuvent être exceptionnellement modifiés



Paiements

Centre des Finances publiques de Gex

10 Place Gambetta 01170 Gex
04 50 41 51 03

Paiement de proximité de Gex :

Tabac Hall de la presse

48 Rue de Genève 01170 Gex
04 50 41 51 50

Centre de loisirs

Centre de loisirs La Buissonnière

Site de Vertes Campagnes : 143 Rue des Vertes campagnes, 01170 Gex
Site de Parozet : 233 Rue de l'Oudar, 01170 Gex

04 50 28 72 03

responsable.alsh@ville-gex.fr



Vous êtes **en retard pour récupérer votre enfant au périscolaire du soir** :

- Périscolaire Parozet : 07 85 90 97 30
- Périscolaire Perdtemps : 06 16 11 01 71
- Périscolaire Vertes campagnes : 04 50 28 72 03 ou 07 85 77 57 10 (réseau mobile très faible dans l'enceinte du groupe) ⚠

Écoles publiques de Gex

Les écoles n'ont pas de secrétariat. Leurs directeurs ont des jours de décharge dédiés à l'administratif chaque semaine. A moins d'une urgence, **il est recommandé de les contacter par courriel.**

École maternelle Parozet

Direction : Justine PERRIN-REYMOND
233 Rue de l'Oudar, 01170 Gex
04 50 41 94 02 / ce.0011038y@ac-lyon.fr

École maternelle Vertes Campagnes

Direction : Isabelle LE ROY
143 Rue des Vertes Campagnes, 01170 Gex
09 79 29 31 60 / ce.0010994a@ac-lyon.fr

École élémentaire Parozet

Direction : Marion JORDAN
233 Rue de l'Oudar 01170 Gex
04 50 42 32 40 / ce.0011262s@ac-lyon.fr

École élémentaire Vertes campagnes

Direction : Isabelle LE ROY
Rue des Vertes Campagnes, 01170 Gex
04 50 41 77 67 / ce.0010993z@ac-lyon.fr


École primaire Perdtemps

Direction : Yvan FERROLLET
64 avenue de Perdtemps, 01170 Gex
04 50 41 57 84 / ce.0010992y@ac-lyon.fr

7j/7

DÉMARCHES sur l'espace citoyens



-  RDV documents d'identité
-  Démarches scolaires

L'espace Citoyens est un service accessible 7j/7 et 24h/24.

Vous y retrouverez les actualités de la vie scolaire et les informations sur le fonctionnement des services.

En créant un **espace personnel**, il est possible :

- De procéder aux **inscriptions scolaires, au restaurant scolaire et au centre de loisirs.**
 - D'effectuer des **modifications** sur les activités de vos enfants (annulations, réservations de jours...)
 - De **signaler l'absence** de votre enfant aux différents services
 - De consulter l'historique de vos demandes
 - De transmettre des documents
 - D'adhérer à la **facture dématérialisée**
 - De payer par carte bancaire vos factures en ligne
- Mais aussi de **prendre rendez-vous en mairie** pour vos documents d'identité !

RENDEZ-VOUS SUR

<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>
ou sur l'**appli mobile "Gex en poche"** pour y accéder !





Ville de Gex

